



Déclaration au conseil académique des langues régionales

Le 9 juillet 2018

Madame la Rectrice,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional,
Mesdames les directrices académiques, monsieur le directeur académique,
Mesdames, messieurs,

Fin avril, la FSU a réuni pour un stage syndical plus d'une soixantaine de collègues du premier degré, du second degré venus de toute l'académie et aussi de Nantes pour dresser un état des lieux de l'enseignement *du et en* breton dans l'académie de Rennes : « *Le breton maintenant et après?* » était le titre et aussi le fil directeur de ces deux jours de travaux, convaincus que nous sommes d'être parvenus aujourd'hui à un moment charnière pour la place du breton dans le service public d'éducation.

Alors que les écoles de l'académie connaissent une baisse du nombre d'enfants scolarisés dans trois départements sur quatre, les filières bilingues connaissent quant à elles une croissance marquée, surtout depuis 2 ans sous l'impulsion de la nouvelle *Convention état-région pour le développement des langues de Bretagne* signée en décembre 2015.

Mais cette croissance, qui devrait être un point positif, pour le bilingue, s'avère en fait souvent source de difficultés en raison du contexte général de retrait de moyens pour la carte scolaire. Nous constatons, en effet, que dans la plupart des départements les ouvertures proposées par l'administration pour le bilingue ont très souvent pour contrepartie une fermeture monolingue sur le même site. (Ainsi par exemple en Ille-et-Vilaine où pour 4 mesures d'ouvertures définitives et 4 conditionnelles, il y a en parallèle 5 fermetures définitives sur le monolingue dans les mêmes sites). Ce type de mesures ne peut que créer de l'incompréhension et des rancœurs durables chez les collègues, suscitant un climat d'hostilité vis-à-vis de la filière bilingue. La FSU, qui a eu plusieurs fois l'occasion de dénoncer ces situations, demande de procéder autrement, notamment en posant un moratoire d'un an aux fermetures monolingues sur ces écoles.

S'agissant du développement de la « ressource » en enseignants, le second degré apparaît aujourd'hui de plus en plus « en décrochage » par rapport à la croissance du nombre d'emplois dans le premier degré. Le volume en emplois en effet n'a progressé en 6 ans que de 10 % contre 34% dans le premier degré alors que sur la même période les effectifs en bilingue ont augmenté de 26% dans le premier degré et de plus de 40% dans le second degré.

Face à l'augmentation du nombre d'élèves en filière bilingue au collège, la conséquence immédiate de cette stagnation du volume d'emplois est donc la reprise des moyens de l'optionnel pour assurer les enseignements nécessaires en filière bilingue.

En 2011 La FSU s'inquiétait déjà de la dégradation de l'enseignement optionnel dans les collèges et les lycées, pour le breton comme pour le gallo. Aujourd'hui, le doute n'est plus permis car la situation est devenue encore plus critique – il n'est que de regarder les mesures pour la rentrée 2018 : 8 fermetures d'option, les 2/3 des « *maintiens sous condition* » se révélant des décisions de fermeture, et pas la moindre perspective positive. Par ailleurs les propositions d'ouverture à Gourin, à Quimper sont reportées.

L'autre conséquence, c'est la dégradation des conditions d'exercice des collègues avec un émiettement des services. Sur ce point, à la situation très dégradée pour les collègues des lycées et collège s'ajoute la difficulté spécifique vécue par les collègues des écoles, toujours très exposés et souvent très seuls pour porter les filières. La FSU a régulièrement interpellé l'administration sur cette difficulté du métier dont témoignent le nombre significatif d'abandons ou de demandes de changement de discipline des PLC, de passage des PE vers l'enseignement en français voire, dans une certaine mesure, la croissance du nombre de demandes de temps partiels.

Le CALR s'est souvent interrogé sur les raisons du manque de continuité de scolarisation en filière bilingue entre le premier et le second degré. Nous n'avons eu de cesse de dire qu'il manquait évidemment bien trop de collèges dans les pôles pour rendre effective cette continuité. Nous saluons donc la nette amélioration de la poursuite de scolarisation dans le second degré dans le Finistère qui confirme bien la corrélation avec l'augmentation des ouvertures de filières collège dans ce département aux rentrées 2016 et 2017.

Par la voix des représentant.e.s de la FSU, c'est toute une profession, de la maternelle au lycée, qui revendique les points suivants, dont certains se retrouvent à l'ordre du jour :

- la FSU demande que l'initiation au breton dans le primaire expérimentée dans le Finistère soit étendue aux 5 départements par le biais de professeurs des écoles itinérants tel que cela a existé dans le passé. Ces collègues renforceraient le lien entre les différentes écoles et les collèges dans le cadre de la liaison école-collège.
- La FSU demande que la continuité de cet apprentissage soit assurée.
- la FSU demande qu'une véritable politique de développement de l'option soit mise en place par le biais d'une carte des pôles à l'instar des filières bilingues. Nous rappelons que c'est un engagement de l'académie pris par le Recteur Terret.
- la FSU demande que les moyens concernant l'optionnel comme le bilingue soient assurés en les fléchant par le biais d'une enveloppe dédiée.

La FSU a également des demandes au sujet des évaluations des élèves menées cette année :

- nous demandons les résultats de 2009, 2016 et ceux de cette année pour les 3èmes ;
- les supports de communication, d'évaluation ou les bulletins LSU doivent également être adaptés aux contextes des écoles et établissements ;
- s'agissant de la formation, nous rappelons sa nécessité absolue pour remédier aux difficultés révélées à l'échelon des pôles ou en *stages-écoles* ;
- la formation des Atsems est un élément majeur pour le bilinguisme précoce. La FSU demande une prise en charge globale du financement de la formation et du remplacement par la région. Les formations doivent être adaptées aux objectifs : devenir locu.trice.teur nécessite 6 à 9 mois de formation intensive, et non une journée par semaine comme proposé actuellement par les *Centres de Gestion* des départements. La question d'un mode de recrutement par la voie d'un concours spécifique LR pour les Atsem bilingues comme pour les PE bilingues doit être selon nous posée.

Qu'on nous permette pour finir de nous exprimer sur les faits qui ont émaillé récemment l'épreuve écrite de mathématiques au Baccalauréat dans l'académie. En voulant marquer leur engagement pour la langue bretonne quelques lycéen.ne.s se sont mis dans une situation délicate. Pour cet examen national avec des épreuves terminales anonymisées, le rectorat ne pouvait faire autrement que rappeler la règle commune des épreuves écrites, connue de toutes et tous, tout en donnant consigne aux correcteurs de corriger les copies concernées dans ce cadre.

Engagée résolument depuis des années pour la défense et la promotion des langues de Bretagne et pour leur développement au sein de l'école publique, la FSU considère, au-delà de cet épisode, que l'enjeu premier pour la reconnaissance de la langue bretonne à l'École est de développer les filières bilingues breton dans les collèges et lycées publics et de leur donner tous les moyens d'atteindre l'objectif d'un enseignement à parité horaire conformément aux orientations de la Circulaire du 5 septembre 2001.

La FSU s'engage, au quotidien, pour que les évolutions positives portées par la *Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne* se traduisent effectivement par l'augmentation du nombres de filières, d'enseignants et de disciplines bilingues de la maternelle au lycée, dans l'enseignement public, seul à même de répondre à la demande de toutes les familles.

Ce sont là les conditions nécessaires pour, que, rapidement, tous les jeunes de Bretagne qui le souhaitent puissent accéder à un véritable bilinguisme durant leur scolarité et soient en mesure de passer différentes épreuves *de et en* langue régionale aux examens - ce que l'Arrêté du 12 mai 2003 permet. La FSU proposera au CALR d'adopter un vœu en ce sens et appelle tous les acteurs de ce dossier à travailler au plus vite à cet objectif dans un esprit de responsabilité.